

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-1991/SG/IAM portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons.

n° 74-1991/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

20 décembre 1974

Numéro JO

n° 1 du 10/01/1975

Date du numéro

10 janvier 1975

TEXTE INTÉGRAL

M.Anoir Chaher Ahmed Taher est autorisé à exploiter le commerce des boissons, licence 1% classe, au bar « Lanterne » 46 rue soleillet à Djibouti.